Le Conseil de surveillance de l'AFD s'est réuni le 10 mars pour sa seconde séance de l'année 2005.

Octroi d'une subvention d'ajustement structurel au Congo-Brazzaville

La situation macroéconomique et budgétaire du Congo a fait l'objet d'un examen lors du conseil de surveillance de l'AFD. La France a décidé de participer au programme de redressement budgétaire en cours. En effet, le Congo vient de bénéficier d'un accord du FMI pour une facilité triennale d'appui -FRPC- de 84 millions de dollars, d'un traitement en Club de Paris, et d'un accord conditionnel de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le traitement de ses arriérés. Cet accord prévoit une contribution d'autres bailleurs de fonds, dont la France. La participation française s'élèvera à 24 millions d'euros, sous la forme d'une subvention mise en place par l'AFD en faveur de la République du Congo.

Transfert à l'AFD de 62 projets du Ministère des Affaires Etrangères

Le Conseil a approuvé les modalités de transfert de 62 projets en cours du Fonds de Solidarité Prioritaire du Ministère des affaires étrangères à l'AFD. Cette réorganisation fait suite aux décisions prises dans le cadre du Comité interministériel de la coopération et du Développement (CICID) de juillet 2004. Ces projets, pour un montant estimé de restes à verser de 103 millions d'euros, seront mis en œuvre par l'AFD. À compter du 30 juin, les projets seront tous affectés à des responsables de projet à l'AFD et la poursuite des décaissement et des engagements sera faite selon les procédures propres de l'AFD, sous la responsabilité des maîtres d'ouvrage locaux.

Ces projets concernent 30 pays, principalement d'Afrique subsaharienne, et touchent en priorité les secteurs santé, éducation, développement rural. L'objectif de l'AFD est d'assurer la meilleure continuité aux projets. Les assistants techniques affectés sur les projets sont maintenus dans leurs contrats en cours.

Le prochain Conseil de Surveillance de l'Agence française de développement se tiendra le 14 avril prochain